



Déclaration d'appel déposée par JG Capital
Management à l'encontre du jugement du Tribunal
de Commerce de Créteil

Bourrelier Group, son Président-directeur général, M. Jean-Claude Bourrelier et son groupe familial, prennent acte de la déclaration d'appel en date du 26 juin 2020 déposée par la SAS JG Capital Management, actionnaire minoritaire de Bourrelier Group, à l'encontre du jugement rendu le 19 mai 2020 par le Tribunal de Commerce de Créteil. Il est rappelé que dans son jugement, le Tribunal de Commerce de Créteil avait entièrement débouté JG Capital Management de ses diverses demandes indemnitaires et l'avait condamnée à payer aux défendeurs les frais irrépétibles (article 700 du code de procédure civile) pour un montant total fixé à 48 000 euros, ainsi qu'aux entiers dépens (communiqué de Bourrelier Group du 29 mai 2020).

Bourrelier Group, son Président-directeur général, M. Jean-Claude Bourrelier et son groupe familial entendent faire valoir à nouveau leurs droits dans le cadre de cette instance en cours depuis 2008 qu'ils considèrent infondée et totalement abusive.

Contact :

Mme Carole Haddad: 07 62 13 54 39

BOURRELIER GROUP

Siège : 5 rue Jean Monnet – 94130 NOGENT SUR MARNE

Société Anonyme au capital social de 31.106.715,00 € - RCS CRETEIL 957 504 608 - APE 7010Z

www.bourrelier-group.com

EURONEXT ISIN :

FR 000 0054421

